

Appel à candidatures

Déploiement d'une mission de coordination régionale sur la communication alternative et améliorée (CAA)

Cahier des charges

Avril 2026

Table des matières

I.	Périmètre de l'appel à candidatures	3
II.	Objectifs de la mission régionale	3
III.	Modalités de financement	5
IV.	Modalités de suivi et d'évaluation	5

I. Périmètre de l'appel à candidatures

En référence à l'instruction du 23 juin 2025 relative au déploiement de missions départementales d'expertise et d'information autour de la communication alternative et améliorée (CAA), ce présent cahier des charges porte sur le déploiement en 2026 d'une mission de coordination régionale sur la communication alternative et améliorée (CAA).

II. Objectifs de la mission régionale

- **Permettre la structuration régionale de la CAA**

Au niveau régional, un porteur identifié aura pour mission d'animer, de coordonner et d'appuyer les missions départementales d'expertise et d'information en CAA afin de garantir la cohérence et la pérennité des actions menées et de les inscrire dans une dynamique régionale structurée.

Cette dynamique vise à offrir un appui technique, méthodologique et stratégique, tout en favorisant le partage d'expériences et la visibilité des ressources disponibles sur le territoire.

Le projet retenu pourra être porté par un ou plusieurs acteurs partenaires. Le fait pour un organisme gestionnaire de porter à la fois une mission départementale et la mission régionale n'est pas exclue.

- **Missions socles**

Exploitation des données d'activité : la coordination régionale recueillera des données relatives à l'activité des missions départementales pour en faire une analyse et une restitution. Un modèle de rapport d'activité sera coconstruit avec l'ARS Grand Est.

Faciliter la découverte des ressources : la mission régionale animera une communauté de pratiques afin de faciliter la découverte d'outils disponibles et les partager avec l'ensemble du réseau.

- **Mise en œuvre**

Les missions départementales d'expertise et d'information en CAA transmettront leurs rapports d'activité et financiers à la mission régionale pour le 30 avril de l'année N+1.

La mission régionale assurera la centralisation des données transmises, leur analyse et l'organisation de temps de partage interdépartementaux.

Les échanges régionaux pourront prendre la forme de réunions, séminaires ou groupes de travail thématiques.

Par ailleurs, la coordination régionale formalisera en lien avec les missions départementales, les modalités de mise à disposition des outils CAA mis à place sur les différents territoires de la région (matériels, supports, ressources pédagogiques, etc.), de promotion des bonnes pratiques en matière de CAA, afin de faciliter leur accessibilité à d'autres acteurs et en priorité ceux situés sur les départements non encore pourvus d'une mission départementale, à des fins de capitalisation et diffusion, dans un cadre sécurisé et équitable.

Pour ce faire, la coordination régionale est encouragée à se rapprocher notamment des structures ayant été sélectionnées dans le cadre de l'AMI autodétermination publiée en 2024.

Des actions de recensement, de démonstration ou de mise en visibilité des dispositifs CAA pourront être proposées, en lien avec les partenaires locaux.

Cette animation de réseau aura vocation à contribuer aux travaux de l'ARS dans le déploiement progressif des missions départementales sur les dix départements du Grand Est.

➤ **Participer à l'animation nationale, à la recherche et à l'innovation en matière de CAA**

• **Objectifs**

La mission régionale devra créer des liens **avec les centres ressources** identifiés et reconnus au niveau national comme contribuant au développement de l'expertise en matière de CAA (**Centres ressources sur le polyhandicap, Groupement national de coopération handicaps rares (GNCHR), Centre national de ressources sur les handicaps rares (CNRHR), GNCRA, Isaac Francophone, experts neutres et indépendants sur les aides techniques...**). Ces échanges sont nécessaires pour assurer l'appui et le soutien national auprès des missions départementales, et garantir la qualité de leurs actions ciblées sur leur territoire.

Le partage de ressources et l'harmonisation des bonnes pratiques entre les différentes missions départementales au niveau national s'avèrent en effet indispensables à leur bon fonctionnement.

• **Missions socles**

Appuyer : les missions départementales d'expertise et d'information en CAA devront être appuyées dans leurs missions et dans le déploiement par un groupe d'acteurs experts de la CAA.

Mutualiser : une animation nationale des différentes missions départementales aura pour objectif de mutualiser et harmoniser les ressources et les partager avec l'ensemble du réseau des missions départementales d'expertise et d'information en CAA

• **Mise en œuvre**

En lien avec le comité de suivi national piloté par le Secrétariat général du comité interministériel du handicap (SG-CIH), un appui au déploiement sera proposé aux porteurs des missions départementales d'expertise et d'information en CAA et aux agences régionales de santé (ARS).

Un groupe d'experts sera créé et sera le relai national des missions départementales en lien avec les pouvoirs publics et têtes de réseaux, associations expertes, centres ressources, fabricants et distributeurs d'outils technologiques de CAA, etc.

Ce groupe d'experts, en lien avec le SG-CIH, mettra en œuvre **une communication publique commune** avec les missions CAA locales et sera le relai de la promotion de la CAA au niveau national.

En lien avec l'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP), il organisera **la communauté de pratique des missions départementales d'expertise et d'information en CAA et des intervenants en CAA**, ainsi que les intervenants en CAA en ESMS.

En complément, avec l'appui des missions départementales d'expertise et d'information en CAA, la mission régionale participera à la construction d'**un cadre commun de sensibilisation et de formation à la CAA, en respectant les recommandations nationales**.

La coordination nationale des missions départementales d'expertise et d'information en CAA permettra de recueillir les besoins des personnes à grande échelle, d'organiser des études et relever les indicateurs élaborés en commun et participer de ce fait à la recherche et à l'innovation en matière de CAA en France.

Cette coordination nationale permettra aussi d'engager des évaluations suivies de la mise en œuvre de la CAA auprès des personnes en ayant besoin et de réaliser des études d'impact pour contribuer à l'amélioration continue de la politique publique ainsi qu'à la recherche.

Ce groupe d'experts aura aussi pour mission de partager les données les plus actualisées de la recherche et fournir les données probantes internationales les plus à jour pour outiller au mieux les professionnels des missions départementales d'expertise et d'information en CAA et de leurs réseaux.

III. Modalités de financement

La mission régionale Grand Est, chargée de l'animation des missions départementales, bénéficiera en 2026 d'un financement de **50 000 € (année pleine) à titre non pérenne et renouvelable, sous réserve d'avoir satisfait aux objectifs attendus.**

Le financement inclut un équivalent temps plein (ETP) et les dépenses de fonctionnement associées. Ces délégations de crédits interviendront une fois que la mission régionale sera installée.

Pour 2026, la mission régionale aura pour missions prioritaires :

- La coordination régionale des deux missions départementales déployées en 2026,
- La production d'un état des lieux régional des bonnes pratiques en matière de CAA, en priorité sur les départements non pourvus d'une mission départementale, à des fins de capitalisation et diffusion.

IV. Modalités de suivi et d'évaluation

Le porteur retenu s'engage à transmettre à l'ARS GRAND EST un **rapport financier et d'activité relative à la coordination régionale ainsi que les données consolidées des missions départementales**, au plus tard le **30 avril de l'année N + 1**.

Le modèle de rapport financier et d'activité sera co construit avec l'ARS Grand Est.

Les données devront être présentées par territoire afin de permettre une analyse fine de l'impact local.

/// ARS Grand Est

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071
54036 Nancy Cedex
Standard régional : 03 83 39 30 30

www.grand-est.ars.sante.fr

